



Conseil de sécurité

Distr. générale
7 décembre 2005
Français
Original: anglais

**Lettre datée du 5 décembre 2005, adressée
au Président du Conseil de sécurité par le Chargé
d'affaires par intérim de la Mission permanente
du Nigéria auprès de l'Organisation des Nations Unies**

En ma qualité de représentant du Président en exercice de l'Union africaine, j'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint, en anglais et en français, le texte du communiqué sur les préparatifs du septième round de pourparlers de paix intersoudanais sur le conflit du Darfour, publié à l'issue de la quarante-troisième réunion du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine, tenue à Addis-Abeba le 22 novembre 2005 (voir l'annexe I).

Veuillez également trouver ci-joint le rapport sur les préparatifs du septième round des pourparlers de paix intersoudanais sur le conflit du Darfour (voir l'annexe II).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de ses annexes comme document du Conseil de sécurité.

Le Chargé d'affaires par intérim
de la Mission permanente du Nigéria
auprès de l'Organisation des Nations Unies,
Représentant du Président
en exercice de l'Union africaine
(*Signé*) Simeon A. Adekanye



**Annexe I à la lettre datée du 5 décembre 2005, adressée
au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires
par intérim de la Mission permanente du Nigéria
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais et français]

**Communiqué de la quarante-troisième réunion du Conseil
de paix et de sécurité**

Le Conseil de paix et de sécurité (CPS) de l'Union africaine (UA), en sa quarante-troisième réunion, tenue le 22 novembre 2005, a adopté la décision qui suit sur la préparation du septième round des pourparlers de paix intersoudanais sur le conflit du Darfour.

Le Conseil,

1. *Exprime* sa préoccupation face aux récents développements sur le terrain, en particulier les violations de l'Accord de cessez-le-feu, quels qu'en soient les prétextes, et *en appelle* à toutes les parties pour qu'elles fassent preuve d'un maximum de retenue et se conforment à leurs engagements;

2. *Exhorte* toutes les parties à retourner immédiatement, sans conditions préalables, à Abuja, pour le septième round des pourparlers, et à faire en sorte que ce round soit décisif, avec, à la clef, la conclusion d'un accord de paix global en vue de mettre fin au conflit du Darfour, tel que convenu à l'issue du sixième round;

3. *Rappelle* aux dirigeants du SLM/A la lourde responsabilité qui leur incombe de ne pas prolonger les souffrances des populations du Darfour et, à cet égard, *exige* qu'ils mettent de côté leurs divergences et ambitions personnelles et axent leurs efforts sur les négociations visant à mettre un terme au conflit;

4. *Exige en outre* que la crise de leadership au sein du Mouvement soit, dès que possible, traitée collectivement et résolue de manière démocratique, transparente et juste;

5. *Demande* à la Commission de s'assurer que les invitations au septième round des pourparlers sont, le cas échéant, envoyées aux deux groupes du SLM/A;

6. *Rend hommage* à tous les pays et institutions qui ont pris des initiatives en vue de résoudre les divisions au sein du SLM/A et les *prie* de poursuivre leurs efforts en coordination et consultation étroites avec l'UA;

7. *Décide*, en coopération et consultation étroites avec le Conseil de sécurité des Nations Unies, d'examiner des mesures appropriées, y compris des sanctions, contre toute partie qui entraverait les pourparlers de paix d'Abuja ou qui constituerait un obstacle au processus de paix au Darfour, y compris les pourparlers de paix d'Abuja ou qui se rendrait coupable de violations de l'Accord de cessez-le-feu humanitaire de N'Djamena et des Protocoles d'Abuja;

8. *Lance un appel* aux partenaires internationaux pour qu'ils apportent leur plein appui à la position de l'UA en faveur d'un processus de paix sans exclusive, prenant en compte les revendications légitimes du peuple du Darfour, et continuent

à soutenir les pourparlers de paix, ainsi que le déploiement de l'AMIS au Darfour, à travers la fourniture de ressources financières et de moyens logistiques;

9. *Encourage* l'Envoyé spécial, Médiateur en chef et son équipe, la comédiation tchadienne, les facilitateurs et observateurs à ne ménager aucun effort en vue de la conclusion rapide d'un accord de paix global sur le conflit du Darfour, qui soit conforme à l'Accord de paix global (CPA) de janvier 2005, à la Constitution intérimaire du Soudan et à la Déclaration de principes (DOP) adoptée par les parties, à Abuja, lors du cinquième round des pourparlers de paix;

10. *Décide* de rester saisi des développements liés au processus de paix à Abuja et des efforts visant à stabiliser la situation sécuritaire au Darfour.

**Annexe II à la lettre datée du 5 décembre 2005, adressée
au Président du Conseil de sécurité par le Chargé d'affaires
par intérim de la Mission permanente du Nigéria
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

[Original : anglais et français]

**Rapport sur les préparatifs du septième round des pourparlers
de paix intersoudanais sur le conflit du Darfour**

I. Introduction et arrière-plan

1. Le Conseil de paix et de sécurité se souviendra que les 1^{er} et 15 novembre 2005, un compte rendu lui avait été fait sur l'état d'avancement des pourparlers de paix intersoudanais sur le conflit du Darfour. Au cours de ces réunions, le Conseil avait été informé des progrès modestes réalisés dans les pourparlers, et l'accent avait été mis sur les difficultés rencontrées, en particulier, lors des cinquième et sixième rounds, suite à la crise de leadership au sein du Mouvement/Armée de libération du Soudan (SLM/A), une des parties aux négociations, concernant notamment la représentation du Mouvement aux négociations.

2. Il convient également de rappeler que durant et à la fin du dernier round, l'UA et les partenaires internationaux au processus, avaient déployé d'immenses efforts en vue d'aider le SLM/A à résoudre le problème des divisions en son sein et de lui permettre de participer aux pourparlers, comme une seule et même partie, afin d'atteindre les objectifs des négociations dans les délais fixés.

3. D'une manière générale, à la suite de ces problèmes et d'autres questions subalternes qui avaient entravé les pourparlers, les parties s'étaient engagées à la fin du sixième round, le 20 octobre 2005, à travailler résolument à faire du septième round, un round décisif.

II. Développements actuels

4. C'est sur cette toile de fond que l'UA et les partenaires avaient répondu à la décision unilatérale du Secrétaire général du SLM/A de convoquer un congrès du Mouvement, en le mettant en garde sur la nécessité impérieuse d'une conférence globale qui refléterait toute la diversité des membres qui composent le Mouvement. Il avait été également conseillé aux leaders du SLM/A de donner aux membres l'occasion de pouvoir choisir librement leurs dirigeants, en vue de s'assurer que la réorganisation et les programmes du SLM/A reflètent les différentes tendances au sein du Mouvement. Lorsqu'il devint apparent que le Secrétaire général allait néanmoins organiser la Conférence, l'UA et les partenaires avaient également mis en garde contre tout plan visant à tenir des élections pour un nouveau leadership et ce, compte tenu des circonstances dans lesquelles la Conférence allait se tenir, en particulier, du fait que tous les leaders, notamment, le Président et le Vice-Président du Mouvement, n'allaient pas y prendre part.

5. Lorsque finalement la Conférence s'est tenue à Hasskaneita, du 29 au 31 octobre 2005, « des élections » furent organisées avec comme résultat,

l'apparition d'un nouveau « leadership » pour le SLM/A. Par la suite, le Président et le Vice-Président ainsi que d'autres membres du SLM/A rejettèrent les résultats de la Conférence qu'ils considérèrent comme « illégale » et, partant « nulle et non avenue ». Malgré tout, des représentants de bas niveau de l'UA et de certains autres partenaires, participèrent à la Conférence comme observateurs. Ni l'UA ni ses partenaires n'en ont jusqu'à présent reconnu ou rejeté les résultats. Essentiellement, la Conférence et les « élections » ont contribué à approfondir les divisions au sein du SLM/A avec de graves complications pour le processus de paix et d'autres efforts visant à mettre fin au conflit du Darfour.

6. Face à ces développements et comme convenu à la fin du sixième round des pourparlers, les États-Unis d'Amérique, avec le soutien de l'UA, avaient lancé une initiative visant à unifier le SLM/A et à éviter une autre fragmentation du Mouvement. Les 8 et 9 novembre 2005, une réunion a été organisée à Nairobi, Kenya, avec les membres des deux factions du SLM/A. Les deux délégations étaient conduites respectivement par le Président « déchu » du SLM/A et le nouveau Vice-Président « élu » du Mouvement. Les délibérations étaient dirigées par le Secrétaire d'État adjoint américain, M. Robert Zoellick, qui s'était rendu à Nairobi avec certains des plus hauts conseillers du Département Afrique. L'UA était représentée par l'Envoyé spécial et Médiateur en chef, D^r Salim Ahmed Salim et les membres de l'Équipe de médiation ainsi que le Représentant spécial au Soudan, l'Ambassadeur Baba Gana Kingibe. Des envoyés spéciaux et autres représentants des partenaires internationaux, notamment de la Grande-Bretagne, du Canada, de l'Union européenne, des Nations Unies, de la Norvège, des Pays-Bas, de la France et autres, avaient également pris part à la réunion et, subseqüemment, aux ateliers organisés sur l'Accord de paix global de Naivasha (CPA) et les arrangements sécuritaires au Darfour.

7. La réunion n'avait pas pu atteindre l'un de ses objectifs les plus importants à savoir la réunification du leadership du SLM/A autour d'une seule délégation aux pourparlers et l'adoption d'une position de négociation commune durant la phase critique des négociations, à laquelle tous les leaders et les membres du Mouvement se rallieraient.

8. En dehors du fait que « le Président nouvellement élu » du SLM/A ne se soit pas déplacé pour prendre part à la réunion de Nairobi, ses représentants n'avaient pas accepté la proposition soumise par le Secrétaire d'État adjoint et soutenu par l'UA et les partenaires. En outre, lesdits représentants avaient refusé de participer à l'atelier organisé par la suite par la Banque mondiale à la demande de l'UA, sur le partage des richesses, du 11 au 16 novembre 2005 également à Nairobi. L'atelier avait pour but de familiariser les négociateurs avec les questions techniques qui seront discutées au cours des négociations sur le partage des richesses, tel que convenu à la fin du sixième round. Les représentants de M. Minawi avaient prétendu qu'ils n'avaient pas été impliqués lors du sixième round dans la prise de la décision qui avait conduit à la tenue de l'atelier à Nairobi.

9. À la suite des développements survenus à Nairobi et comme cela a été rapporté au Conseil de paix et de sécurité, les efforts se sont poursuivis sur le plan bilatéral et multilatéral en direction des leaders du SLM/A, dans le but de les encourager à adopter une approche unifiée et inclusive des négociations. Après la visite du Secrétaire d'État adjoint américain au Darfour et celle de l'Envoyé spécial du Canada dans la région, des consultations ont été menées entre l'Envoyé spécial et

Médiateur en chef et de hauts responsables du Département d'État américain à Washington dans le même but. Le Représentant spécial du Secrétaire général des Nations Unies, M. Jan Pronk, a également visité le Darfour et rencontré les leaders du SLM/A pour leur transmettre le même message d'unité et de rassemblement. Par la suite et comme convenu entre les États-Unis et l'UA, une autre délégation américaine conduite cette fois-ci par la Sous-Secrétaire d'État, M^{me} Jendayi Frazer, s'est rendue au Darfour le 19 novembre 2005 en vue d'engager les deux groupes du SLM/A.

10. Avant la réunion, le Représentant spécial de l'UA au Soudan s'est rendu à Muhajeria au Darfour, le 18 novembre 2005 où il a rencontré M. Mini Minawi. En plus du fait de l'avoir invité et encouragé à se rendre à la réunion convoquée par le Gouvernement tchadien à N'Djamena, le 20 novembre 2005, le Représentant spécial a transmis à M. Minawi le message selon lequel il était important pour lui de prêter maintenant une oreille attentive à la Communauté internationale et de coopérer avec elle. Son intransigeance continue allait coûter au Mouvement la perte de la grande estime sur la base de laquelle la communauté internationale avait fait montre de sympathie vis-à-vis de la cause du Mouvement. Son refus de l'initiative américaine à Nairobi a été une déception pour tous, en particulier, compte tenu du fait qu'une personnalité du rang du Secrétaire d'État adjoint, M. Zoellick, a été directement impliquée dans cette initiative. Par conséquent, l'Ambassadeur Kingibé a conseillé à M. Minawi de prendre part à la réunion convoquée au quartier général de l'AMIS le lendemain, réunion à laquelle devait aussi participer M. Abdulwahid El Nur. Cette réunion était un effort de dernière minute par les États-Unis, sous la direction de l'Ambassadeur Jendayi Frazer, d'amener les deux leaders à accepter au moins de travailler ensemble à Abuja sur la base d'une plate-forme commune de négociation. Plus important encore, l'Ambassadeur Kingibé a exhorté M. Minawi à prendre part aux prochains pourparlers d'Abuja avec une forte délégation capable de prendre des décisions. Il n'était point question de claquer la porte des négociations quelles que soient les difficultés ou les circonstances. M. Minawi a donné l'assurance qu'il répondrait positivement à toutes les questions soulevées et s'est engagé à coopérer pleinement avec l'Équipe de médiation de l'UA.

III. Réunion entre M. Abdulwahid El Nur et M. Mini Minawi

11. À la réunion tenue au quartier général de la Commission de cessez-le-feu à El Fasher, le 19 novembre 2005, et facilitée par l'AMIS, la délégation américaine à laquelle s'étaient joints le Représentant spécial au Soudan et le Chef de l'Équipe de Médiation de l'UA, avait rencontré M. Minawi et sa délégation ainsi que M. Abdulwahid et la sienne. Comme à Nairobi, l'objectif de la réunion était d'amener les deux groupes à s'accorder sur l'une des deux options qui leur avaient été proposées comme suit :

- La première option qui était préférée de loin, militait en faveur d'une délégation unique du SLM/A devant participer au septième round des pourparlers, avec une position de négociation commune, qui refléterait la ferme détermination du Mouvement en faveur d'une solution pacifique du conflit du Darfour;

- La seconde option qui n'était pas encouragée du tout, consistait à avoir deux délégations du SLM/A qui participeraient aux pourparlers avec une position de négociation commune.

12. Dans les deux cas, les représentants se devaient de réitérer leur engagement à maintenir le cessez-le-feu et à honorer tous les accords antérieurs conclus ainsi qu'à coopérer pleinement avec l'Union africaine.

13. À la fin de la réunion, le groupe dirigé par M. Abdulwahid El Nur, a fait part de son acceptation de la proposition avec un léger amendement. Cependant, il a également indiqué qu'à cause de son rejet des résultats de la Conférence de Hasskaneita, il existait effectivement, à l'heure actuelle, deux groupes du SLM/A et que sa préférence était d'aller à Abuja en deux groupes séparés, mais, si possible, avec une position de négociation commune.

14. Pour sa part, le groupe de M. Mini Minawi a reconnu que M. Abdulwahid avait apporté des contributions substantielles au SLM/A et à sa lutte. Cependant, il avait été destitué par la Conférence tenue à Hasskaneita et il était devenu désormais, un membre « ordinaire » du SLM/A. Par conséquent, il ne pouvait y avoir qu'une seule délégation qui représenterait le SLM/A aux pourparlers et celle-ci devrait être désignée par le « nouveau leadership », qui n'acceptera aucun autre arrangement. Au cas où l'UA et ses partenaires décideront de permettre aux deux groupes de se rendre à Abuja, le « nouveau leadership » se retirerait des pourparlers et ne se sentirait nullement tenu par les accords antérieurs. Dans tous les cas, le groupe a indiqué qu'il ne pouvait accepter aucune des propositions qui lui avaient été soumises. Il a insisté sur le fait qu'il avait besoin de mener d'autres consultations avec les autres membres en raison des décisions prises par la Conférence et l'idée d'un leadership collectif.

15. Les deux groupes ont fait part de leur vif désir de retourner à Abuja pour le septième round des pourparlers tel qu'envisagé et d'œuvrer en vue de faire de ce round un round décisif.

16. À la fin de la réunion, la Sous-Secrétaire d'État américaine a exprimé la déception de son gouvernement quant aux résultats des réunions de Nairobi et d'El Fasher. Elle a fait état de la position commune de la communauté internationale contre toute tentative de saper le processus de paix d'Abuja au Nigéria. Tout en souhaitant plein succès au SLM/A lors des pourparlers, elle a catégoriquement affirmé que la communauté internationale prendra une position très ferme (y compris la possibilité d'imposer des sanctions) contre toute partie qui déciderait de se retirer des pourparlers d'Abuja, entravant ainsi les efforts visant à mettre fin au conflit du Darfour de manière pacifique et à travers des négociations.

17. De leur côté, le représentant de l'UA au Soudan et le chef de l'Équipe de médiation ont souligné la détermination de l'UA à faciliter un processus regroupant tout le monde, sans exclusive. À cet égard, l'UA ne tournera pas le dos à ceux qui veulent s'engager dans les pourparlers de paix, au profit d'une logique de guerre, car, en dernière analyse, des conflits très étriqués comme celui du Darfour ne peuvent être résolus qu'à travers un processus politique de négociation et de dialogue impliquant tout le monde.

IV. L'initiative tchadienne

18. Après la réunion d'El Fasher, il devint clair qu'en dépit des efforts déployés par le Gouvernement du Tchad, avec le fort soutien de l'UA et du Gouvernement de la France, de convoquer une réunion des leaders du SLM/A à N'Djamena, le 20 novembre 2005, les objectifs d'une telle réunion ne pouvaient pas être atteints. (Le Conseil se rappellera l'exposé qui lui a été fait auparavant sur cette question.) M. Abdulwahid El Nur et M. Mini Minawi sont retournés tous les deux dans leurs « zones libérées » respectives, indiquant qu'ils ne pouvaient pas se rendre à N'Djamena à cause des contraintes de temps et d'engagements antérieurs au Darfour.

V. Observations et conclusion

19. Le processus de paix au Darfour est entré maintenant dans une phase critique et décisive qui requiert des efforts concertés en vue de le consolider. Il est également clair que la stratégie et les objectifs de l'UA ne pourront être réalisés sans que soient traités, d'une manière décisive et substantielle, les problèmes qui ont jusqu'ici empêché tout progrès. En tête de ces problèmes, se trouve la question de l'unité, de la cohésion et de la représentation des mouvements, en particulier le SLM/A. Un problème similaire au sein du Mouvement pour la justice et l'égalité (JEM) ne peut être écarté et devra être traité en un moment donné à l'avenir. Comme l'ont montré les expériences vécues durant les cinquième et sixième rounds, la question de la représentation du SLM/A, la force rebelle dominante sur le terrain au Darfour, a continué de miner les progrès à Abuja. Des divisions internes, en particulier au sein du leadership politique du SLM/A, des attaques contre les forces de l'AMIS et les convois humanitaires, des actes de banditisme armé et d'autres rapports sur les violations de droits de l'homme, demeurent source de grande préoccupation, qui pourraient être attribués à la fragmentation au sein du SLM/A et du JEM ainsi qu'à des actions des milices janjaoudi.

20. Pour le SLM/A en particulier, les soi-disant « élections » à Hasskaneita n'ont pas réussi à résoudre le problème récurrent des dissensions au sein du Mouvement. Elles n'ont pas non plus pu créer un consensus sur la position de négociation du Mouvement et la question d'une délégation unifiée aux pourparlers d'Abuja. En outre, elles n'ont pas été en mesure de restaurer une force de commande et de contrôle de nature à mettre un terme au banditisme et autres actes criminels qui auraient été perpétrés par des éléments incontrôlés au sein et à l'extérieur du Mouvement. Depuis la Conférence, il y a eu des rapports troublants sur des arrestations et détentions de commandants du SLM/A ayant exprimé des opinions différentes de celle de M. Mini Minawi. Des démarches ont été effectuées par ailleurs avec les représentants du groupe pour qu'ils respectent les droits de ceux qui ont une opinion différente de la leur, engagent un dialogue et fassent preuve d'une grande disponibilité à prendre en compte toutes les sections et tendances au sein du Mouvement.

21. Il est important de souligner, encore une fois, le fait que depuis la Conférence d'Hasskaneita, aucun membre de l'UA ni de la communauté internationale n'a formellement reconnu les résultats de ladite conférence. Personne non plus ne les a rejetés. Au contraire, tous les efforts déployés à ce jour ont consisté à encourager une approche globale au sein du Mouvement, et ce pour des raisons évidentes. L'UA

fait entièrement siennes les vues constamment exprimées à Abuja, par les commandants sur le terrain, lors du sixième round des pourparlers, selon lesquelles l'unité et la cohésion du SLM/A devaient être préservées à tout prix. La fragmentation du Mouvement n'est dans l'intérêt de personne et certainement pas dans celui du processus de paix ou des souffrances du peuple du Darfour. Il est important d'accorder l'attention voulue aux conseils des commandants sur le terrain selon lesquels nonobstant les développements les plus récents, des arrangements intérimaires devraient être mis en place afin de s'assurer que toutes les tendances au sein du SLM/A aient l'opportunité de prendre part au processus de paix à Abuja et d'insister pour qu'elles demeurent engagées vis-à-vis de la mise en œuvre de tous les accords conclus, à savoir l'Accord de cessez-le-feu humanitaire de N'Djamena, les Protocoles d'Abuja, la Déclaration de principes (DOP), et le nouvel Accord global de paix devant être obtenu à Abuja. Entre-temps, il conviendra de ne ménager aucun effort en vue d'encourager les leaders du Mouvement à agir dans cette direction.

VI. Recommandations

22. Le Conseil de paix et de sécurité pourrait examiner et adopter, si possible, à la fin de ses délibérations, les recommandations ci-après en vue de donner des directives claires à la médiation :

- a) Exprimer sa préoccupation, quant aux récents développements sur le terrain, en particulier, les violations de l'Accord de cessez-le-feu, sous quelque prétexte que ce soit;
- b) Exhorter toutes les parties à retourner immédiatement à Abuja pour le septième round des pourparlers, sans conditions préalables, et à faire en sorte que le septième round soit décisif, avec à la clef, un accord de paix global afin de mettre fin au conflit du Darfour, tel que convenu à la fin du sixième round;
- c) Demander à la Commission de l'UA de s'assurer que les invitations au septième round des pourparlers soient envoyées aux deux groupes du SLM/A, comme il convient;
- d) Rappeler aux leaders du SLM/A leur lourde responsabilité de ne pas prolonger les souffrances de leur peuple au Darfour et à cet égard, exiger fermement qu'ils mettent de côté leurs divergences et ambitions personnelles et se consacrent aux négociations en vue de mettre un terme au conflit. Exiger en outre, qu'au moment le plus approprié, la crise de leadership au sein du Mouvement soit traitée collectivement et résolue de manière apparente et juste, en conformité avec les fondements et principes de la démocratie qui peuvent être défendus par l'UA;
- e) Décider, en coopération et consultation étroites avec le Conseil de sécurité des Nations Unies, l'examen de futures mesures appropriées (y compris des sanctions) à prendre contre toute partie qui minerait les pourparlers de paix d'Abuja ou qui constituerait un obstacle au processus de paix au Darfour, y compris les pourparlers de paix d'Abuja et au respect de l'Accord de cessez-le-feu humanitaire de N'Djamena et des Protocoles pertinents d'Abuja;
- f) En appeler aux partenaires internationaux pour qu'ils apportent leur plein appui à la position de l'UA en faveur d'un processus de paix global sans exclusive, qui prendrait en ligne de compte les revendications légitimes du peuple du Darfour

et qu'ils continuent de soutenir les pourparlers de paix ainsi que le déploiement de l'AMIS au Darfour par des ressources financières et des moyens matériels;

g) Encourager l'Envoyé spécial, le Médiateur en chef et son équipe, la comédiation tchadienne, les facilitateurs et observateurs à ne ménager aucun effort en vue d'une conclusion rapide d'un accord global sur le conflit du Darfour, conforme à l'Accord de paix global (CPA), à la Constitution intérimaire du Soudan et à la Déclaration de principes (DOP) adoptée par les parties à Abuja lors du cinquième round des pourparlers de paix;

h) Décider de rester saisi des développements du processus de paix d'Abuja et des efforts visant à stabiliser la situation sécuritaire au Darfour.
